

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 20/2022 du 23 juin 2022

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE S.M.B.A. DE GUEGON POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE EN RESINE DE LA PLACE PMR A LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de marquage en résine de la place PMR à la salle polyvalente dans le cadre de travaux d'accessibilité,

Vu la proposition de la société S.M.B.A. en date du 21 juin 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 23 juin 2022, un marché de prestations de services avec la société S.M.B.A de Guégon pour des travaux de marquage en résine de la place PMR à la salle polyvalente dans le cadre de travaux d'accessibilité. Le devis s'élève à 170 euros HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 23 juin 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

